

Camaret-sur-Mer. Des analyses géologiques en cours sur le site du Veryac'h



La falaise du Veryac'h, qui s'est effondrée le 27 novembre, fait désormais l'objet d'une surveillance, par les autorités compétentes, afin d'empêcher toutes formes de prélèvements non autorisés.

Suite à l'éboulement du 27 novembre, le site de Veryac'h, à Camaret-sur-Mer, en presque-île de Crozon (29), qui reste dangereux, a été placé sous étroite surveillance. Seuls une dizaine de scientifiques sont habilités à effectuer des prélèvements pour analyses géologiques.

Le dimanche 27 novembre, un important éboulement s'est produit dans la falaise surplombant la plage du Veryac'h à Camaret, au niveau des schistes. Les abords

de la falaise ont été immédiatement sécurisés par les services communaux et les services techniques de la Communauté de communes, afin que le public n'approche pas, notamment d'un large pan, tombé depuis.

Le site reste dangereux

« Avec les responsables de la ComCom, nous avons constaté que des pierres continuaient de tomber, précise Claude Taniou, élu en charge des travaux à Camaret. Par ailleurs, le site classé Espace remarquable de Bretagne, fait l'objet de nombreuses études scientifiques. Il est formellement interdit au public d'effectuer de quelconques prélèvements. Seule une dizaine de scientifiques est désormais habilitée à effectuer des prélèvements pour analyses géologiques.

Ces analyses permettront d'affiner les analyses sédimentaires et les traces de fossiles de cette coupe du Veryac'h, qui fait figure de bibliothèque à ciel ouvert pour les spécialistes.

À lire sur le sujet

[Natura 2000. La rade de Brest et ses écosystèmes](#)

Ne pas perdre d'informations importantes

Les prélèvements permettront, sans doute d'affiner, la chronologie des événements géologiques. « C'est pourquoi, le site tel qu'il apparaît désormais ne doit pas être modifié, afin de ne pas perdre des informations importantes. À l'issue des analyses, les échantillons prélevés seront confiés à la Maison des minéraux », à Crozon, explique Ségolène Gueguen, chargé de mission Natura 2000.

Une surveillance du site est désormais mise en place avec des rondes des gardes assermentés du littoral, de la police municipale et de la gendarmerie. Les contrevenants ne pouvant justifier d'une autorisation officielle de prélèvements seront verbalisés.

À lire sur le sujet

[Éboulements de falaises : les derniers cas bretons](#)